

avec les États-Unis -- et l'emprise de l'État sur l'économie, y compris les contrôles de change. L'autre étude a été réalisée par le gouvernement de l'Ontario; j'y reviendrai dans un moment.

Pour ce qui est de nos autres détracteurs, je connais bien leurs rengaines, mais je leur demande ce qu'ils ont donc à rouspéter.

Je sais que vous vous attendez à une longue allocution, mais je ne vais pas vous en donner une. De fait, je vais m'arrêter ici -- et aller directement à la période des questions. Mais, avec votre permission, dans un premier temps, je ne vais pas répondre aux questions; c'est moi qui vais les poser. Et puisque c'est le jour où j'applique le principe "oeil pour oeil, dent pour dent", les questions que je vais me poser à moi-même sont celles que les critiques ont fait voler dans leurs efforts pour tuer les négociations avec les États-Unis.

Puis-je avoir la première enveloppe s'il vous plaît?

Question: Le gouvernement fédéral n'irait-il pas à l'encontre de la Constitution en engageant des négociations commerciales avec les États-Unis? Ne devrait-il pas également impliquer toutes les provinces dans le processus?

La réponse est non et oui. Non, ce n'est pas inconstitutionnel et oui, d'un point de vue pratique, les provinces devraient être impliquées. Permettez-moi d'expliquer un peu.

La Constitution canadienne réserve spécifiquement au gouvernement fédéral les pouvoirs de négocier pour l'ensemble du Canada et de conclure des traités liant l'ensemble du Canada.

Toutefois, la Constitution dispose également qu'il appartient aux divers organes législatifs du pays de promulguer toute législation nécessaire pour mettre en application les dispositions d'un traité. Dans certains cas, cela signifie le Parlement à Ottawa. Dans nombre de cas, cela signifie les législatures provinciales.

Pour être tout à fait pratique, cela suppose que les provinces doivent être consultées sur les questions qui, soulevées à la table de négociation, auraient un effet sur elles. Non seulement consultées, mais convaincues de la sagesse de toute position que les négociateurs fédéraux adoptent sur la question.